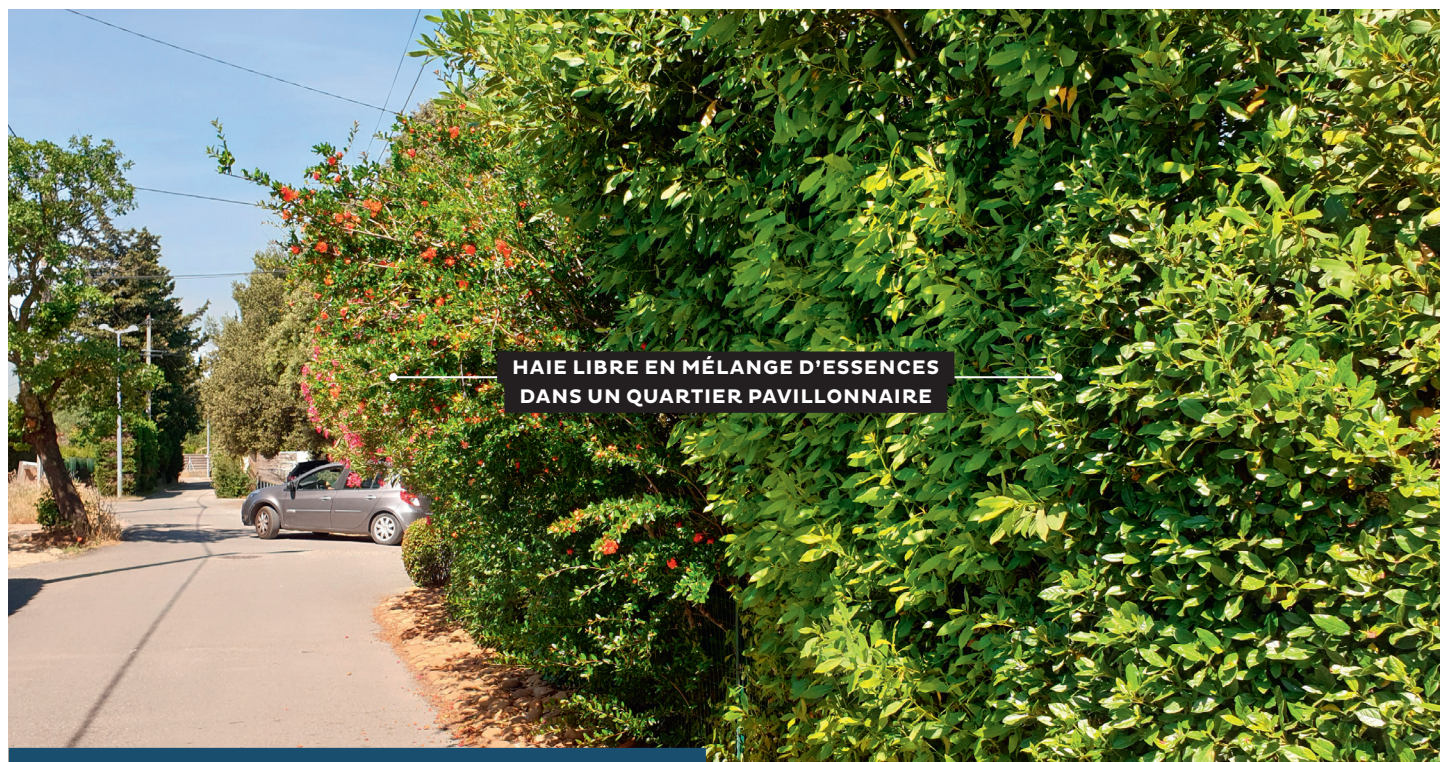


les haies dans les villes et les villages

.....
À la ville comme à la campagne, les haies servent à délimiter les parcelles, les protéger du vent, les intimiser...
Bien choisir les essences qui les composent permet une vraie plus-value pour le paysage, le confort urbain, l'agrément des jardins et la biodiversité





les haies dans les villes et les villages

DES ÉLÉMENTS TRÈS IMPORTANTS DANS LES PAYSAGES DES QUARTIERS DE MAISONS INDIVIDUELLES

La haie est un alignement végétal servant à matérialiser une limite entre deux espaces.

En ville, les haies viennent souvent doubler un dispositif non occultant (grillage, grille métallique...).

La haie vient en réponse à plusieurs problèmes : préserver l'intimité, se protéger du vent, agrémenter son espace extérieur, créer de l'ombre. Ainsi, elles peuvent être hautes (voire arborées) ou basses, taillées ou laissées libres (on dit aussi vives), plus ou moins fleuries, plus ou moins occultantes, monospécifiques (quand une seule essence végétale est utilisée) ou composées de mélanges d'essences, plus ou moins épaisses (plantées sur un ou plusieurs rangs), constituées de plusieurs strates (plantes vivaces, petits et grands arbustes).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans de nombreux quartiers de maisons individuelles, les haies de clôture, le long des voies publiques, sont parfois beaucoup plus visibles que les maisons elles-mêmes !

Il est donc important d'accorder un grand soin au choix des essences à planter pour constituer ces haies et que des choix puissent aussi être précisés dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUI) pour guider les habitants.

Prenez connaissance de ces documents d'urbanisme et contactez des professionnels (CAUE 84 notamment) avant de démarrer vos projets de plantations.

Contrairement à une idée assez répandue, **les haies ne protègent nullement du bruit**. Pour qu'un bruit soit atténué, il faut qu'il soit renvoyé ou absorbé ce qu'aucune haie, même très dense et épaisse, n'est capable de faire.

FAIRE LES BONS CHOIX

PLANTEZ DES HAIES LIBRES CONSTITUÉES DE MÉLANGES D'ESSENCES

- **Favorisez autant que possible les haies en mélanges de végétaux méditerranéens.** Utilisez une proportion de plantes à feuilles persistantes (pour l'effet occultant toute l'année) et de plantes à feuilles caduques pour leurs floraisons et leur variation de teintes de feuillages au printemps et à l'automne.

- **Le mélange d'essences végétales** assurera une excellente pérennité de la haie (résistance accrue aux maladies et à d'éventuelles attaques d'insectes, possibilités de compléments au fil du temps). Ce mélange participera à l'agrément et au fleurissement de votre jardin et celui de votre rue.

- **Quelques plantes grimpantes peuvent être incluses à ces mélanges.** Une simple plante grimpante sur un grillage ou une grille peut d'ailleurs servir de haie quand la place est limitée.

- Choisissez particulièrement pour les haies à planter en limite avec l'espace public, des **essences proches de celle des associations végétales présentes dans les espaces naturels ou ruraux traditionnels environnants**, pour valoriser les paysages locaux et limiter la consommation d'eau d'arrosage.

- **Favorisez la biodiversité avec l'installation d'essences fleuries et fructifères locales.** Les jardins en ville constituent actuellement un important refuge notamment pour les oiseaux, les hérissons, les petits batraciens, les abeilles... dont les populations dépérissent dans les espaces agricoles de grandes monocultures soumis aux pesticides.

- Choisissez des **végétaux dont les dimensions à maturité seront adaptées à l'effet recherché**. Une haie libre constituée d'arbustes de taille appropriée n'aura besoin que de **très peu d'entretien**, quelques coups de cisaille de temps à autre suffiront à contenir tel ou tel végétal...



PARMI LES ESSENCES RECOMMANDÉES

- Pour réaliser une haie maintenue à moins de 2 m de hauteur, vous pourrez utiliser en mélange de : **laurier-tin, pistachier lentisque, filaire à feuilles étroites, laurier rose...**
- Pour réaliser une haie de 2 m et potentiellement plus haute, vous pourrez aussi utiliser en mélange de : **filaire à feuilles larges, alaterne, troène du Japon, laurier sauce, érable de Montpellier, chêne vert...**
- Parmi les essences caduques fleuries à intégrer à ces mélanges, pensez aux **seringats, lilas, grenadiers...**
- En premier plan, en strate basse dans votre jardin côté ensoleillé : **coronilles, luzerne arborescente, buplèvre arborescent, sauges, cistes, euphorbes...**
- Des grimpeuses : **bignone, chèvrefeuille, vrais et faux jasmins, rosier Banks, glycine, lierres...**

Cette liste d'essences adaptées aux sécheresses du climat méditerranéen n'a bien sûr rien d'exhaustif.



À PROSCRIRE EN LIMITE AVEC LES ESPACES PUBLICS

La plantation de haies de conifères (Thuyas et Cyprès de Leiland...) est à proscrire notamment en limite avec des espaces publics.

Au-delà des aspects esthétiques et pratiques (développement rapide, bonne opacité...), qui peuvent être appréciés ou non, ce choix de haie, n'est pas sans poser des problèmes :

- **Ces conifères sont en fait de véritables arbres** qui à l'état naturel font 15 voire 20 mètres de hauteur. Pour les maintenir en haies, il y a donc **obligation de les tailler très régulièrement**. En l'absence de taille, ces arbres, montent en flèche et s'ils sont issus d'une ancienne haie taillée émettent des branchages désordonnés, puis se dégarnissent du pied, au risque de porter rapidement ombrage au voisinage...
- Ce type de haies peut devenir à maturité assez **sensible aux attaques d'insectes et de maladies**. Les jardiniers ont pour y remédier pendant longtemps aspergé ce type de haies avec des pesticides coûteux. C'est désormais interdit en ville.
- Les haies constituées de conifères taillés n'accueillent **aucune biodiversité, elles stérilisent les sols** à leur pied et tempèrent peu les espaces alentour.



Haie de thuyas dépérissants

- Ces haies de conifères taillés, d'**aspect très rigide**, ne présentent aucune variation durant les saisons, hormis la **production de pollens qui sont pour certains très allergènes**.

- Ce type de haie planté un peu partout en France tend aussi à **banaliser le paysage**.

Leur utilisation peut même être préjudiciable à la qualité des paysages de certains sites.



Haie libre de hauteur moyenne, composée de végétaux de la garrigue en limite entre une parcelle bâtie et l'espace rural



LE SAVIEZ-VOUS ?

haies en "béton vert" et autres effets de modes pour constituer des haies

Choisir les végétaux pour constituer une haie est un acte assez simple. Sachez que cela est relativement conditionné par des effets de modes et par l'offre commerciale du moment... pas toujours très en lien avec les paysages locaux.

Durant la période d'avant-guerre, le laurier-cerise était ainsi utilisé, partout du nord au sud de la France. À partir des années 1950 ce fut le tour du troène du Japon.

Dans une moindre mesure, il y eut aussi, la mode du fusain, du cyprès bleu de l'Arizona, de l'olivier de Bohême, du pittosporum... Actuellement, c'est par exemple le photinia rouge qui est très en vogue.

Deux conifères, le thuya et le cyprès de Leyland ont de leur côté largement envahi le "marché" de la haie, respectivement dans les années 1960, puis à partir de 1970 quand s'est développé l'urbanisme de lotissements et ses paysages standardisés de clôtures sur rue.

Ces haies de conifères très opaques ont été surnommées par certains, quand elles sont taillées au cordeau, de "béton vert" du fait de leur aspect très rigide.



POINT RÉGLEMENTAIRE

Droits et devoirs des mitoyens

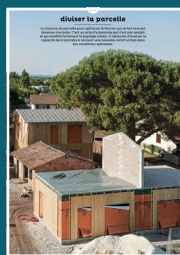
Le Code civil régit la distance de plantation des haies par rapport aux limites de propriétés privées riveraines. C'est une question de hauteurs. Pour éviter de faire trop d'ombrage à votre voisinage, de trop lui boucher la vue et puis aussi pour laisser à la haie un peu d'épaisseur de branchage et feuillage du côté voisin.

Une haie maintenue à moins de 2 mètres de hauteur doit être plantée à plus de 50 cm de votre limite de propriété. Si la haie est prévue pour monter à plus de ces deux mètres de hauteurs, il vous faut la planter à plus de 2 mètres de cette limite.

Le voisinage a le droit de tailler toute la végétation de votre haie qui dépasse sur sa propriété, de cueillir les fleurs et fruits qui y seraient et de rejeter les débris de taille chez vous. Ne vous fâchez pas ! c'est la loi.

Ce principe de distance à respecter n'a pas cours en cas de partage foncier quand des haies hautes existantes préalablement au découpage parcellaire sont laissées en place en proximité de limites des terrains. Idem en cas d'achat de terrains avec haies hautes chez des voisins. C'est parfois là matière à discussion et éventuellement plus si non affinités !

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE C-01



09 **diviser sa parcelle**



11 **les clôtures**



12 **ma clôture, notre rue**

Au coeur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE de Vaucluse ont conçu ces fiches conseils afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches.

Elles ont l'ambition d'aider chaque porteur de projet à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie, la qualité environnementale et la protection de la biodiversité avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur www.caue84.fr/documentation

→ à télécharger sur le site de la DRAC PACA

rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP de Vaucluse

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Vaucluse

→ **Réception du public sur rendez-vous à l'UDAP**

 www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/La-Direction-regionale/La-direction-et-ses-services/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP/Udap-de-Vaucluse

 udap.vaucluse@culture.gouv.fr

 04 88 17 87 10

CAUE de Vaucluse

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse

→ **Réception du public sur rendez-vous en mairie des communes adhérentes**

 www.caue84.fr

 secretariat@caue84.fr

 04 90 13 49 50

Photos © CAUE de Vaucluse sauf mentions contraires • Coordination CAUE de Vaucluse © 2022

Ces fiches ont été éditées par le CAUE de Vaucluse avec la participation active de l'UDAP de Vaucluse et de la DRAC PACA

Elles ont été élaborées à partir du travail réalisé par le CAUE des Bouches-du-Rhône